

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ **ECOLAB**

Conforme à la Directive 91/155/CEE de l'UE, telle qu'amendée par la
Directive 2001/58/CE - Belgique

Euro Office 11 – Brial action plus

Code : 100062E

Version : 3

Date d'édition : 24 Avril 2006

1. Identification du produit chimique et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : Euro office 11 – Brial action plus
Utilisation du produit : Nettoyant de surfaces
produit uniquement pour usage professionnel

Identification de la société/entreprise

Fournisseur : Ecolab B.V.B.A./S.P.R.L.
Havenlaan 4, Ravenshout Bed. 4 210
B-3980 Tessenderlo
Belgium
Tel +32 (0) 13 67 05 11
Fax +32 (0) 13 66 78 55
Telefoonnr. noodgevallen/Numéro d'appel d'urgence: 013 670 670
centre anti-poison : 070 245 245 (Antigifcentrum/Centre anti poison)

2. Information sur les composants

Fiche d'information sur les composants en accord avec le règlement détergent 648/2004/CE:

≥15 - <30% tensio-actif non ionique
<5% tensio-actifs anioniques

Contient parfums: (Limonene, Linalool, Butylphenyl Methylpropional, Citronellol, Coumarin)

Substance/préparation : Préparation

| Nom des composants | EINECS | CAS | % | Classification |
|--|-----------|------------|---------|--------------------------|
| Propane-2-ol | 200-661-7 | 67-63-0 | 10 - 20 | F; R11 Xi; R36 R67 |
| ETHER SULFATE D ALCOOL GRAS Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus | 500-234-8 | 68891-38-3 | 1 - 2 | Xi; R36/38 |

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

3. Identification des dangers

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse selon la Directive européenne 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : Non classé.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Inhalation** : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
- Ingestion** : NE PAS faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée à grande eau.
- Contact avec les yeux** : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à grande eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Traitements spécifiques** : Non disponible.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

5. Mesures de lutte contre l'incendie; prévention des explosions et des incendies

- Moyens d'extinction** : En cas d'incendie, asperger d'eau (en brouillard), de mousse, de poudre chimique extinctrice ou de gaz carbonique.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devraient porter l'équipement de protection approprié.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Fuite ou déversement accidentel important Prévenir immédiatement le responsable sécurité.
- Mesures pour la protection de l'environnement et méthodes de nettoyage** : Éviter la dispersion du produit répandu et des écoulements ainsi que le contact avec le sol, le milieu aquatique environnant, et aucun égout ou conduit d'évacuation.
 PETIT DÉVERSEMENT ACCIDENTEL Rincer abondamment à l'eau courante. Pour les déversements accidentels majeurs, endiguer le produit répandu ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans le milieu aquatique environnant. Placer le produit répandu dans un récipient approprié pour l'élimination.

Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manipulation** : Après la manipulation, toujours bien se laver les mains à l'eau et au savon.
- Stockage** : Conserver le récipient bien fermé. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
 Entreposer à une température se situant entre -5 et 40°C
- Matériaux d'emballage**
- Recommandé** : Utiliser le récipient d'origine.
 NL : PGS 15, Vlaanderen : vlarem II bis

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

| <u>Nom des composants</u> | <u>Limites d'exposition professionnelle</u> |
|-----------------------------------|---|
| propane-2-ol alcool isopropylique | Lijst Grenswaarden / Valeurs Limites (Belgique, 12/2002). STEL: 1248 mg/m ³ 15 minute/minutes. Forme: All forms STEL: 500 ppm 15 minute/minutes. Forme: All forms TWA: 997 mg/m ³ 8 heure(s). Forme: All forms TWA: 400 ppm 8 heure(s). Forme: All forms |

- Contrôles de l'exposition**
- Contrôles de l'exposition professionnelle** : Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués.

Euro office 11 – Brial action plus

| | |
|---------------------------------------|---|
| Protection respiratoire (EN 143, 141) | : Les conditions d'utilisation normales et prévues du produit ne nécessitent pas l'emploi d'un appareil de protection respiratoire. |
| Protection des mains (EN 374) | : Aucune recommandation spéciale. |
| Protection des yeux (EN 166) | : Aucune recommandation spéciale. |
| Protection de la peau (EN 467) | : Aucune recommandation spéciale. |

9. Propriétés physico-chimiques

Informations générales

Aspect

| | |
|---------------|-------------------|
| État physique | : Liquide. |
| Couleur | : Bleu. (Foncée.) |
| Odeur | : Parfumé. |

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

| | |
|--|---|
| pH | : 5.5 (100%) |
| Point d'ébullition | : Non disponible. |
| Point de fusion | : Non disponible. |
| Point d'éclair | : 30 °C (Coupe fermée) Le produit ne favorise pas la combustion. |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Non applicable. |
| Propriétés d'explosivité | : Non applicable. |
| Limites d'explosivité | : Non applicable. |
| Propriétés comburantes | : Non disponible. |
| Pression de vapeur | : Non applicable. |
| Densité relative | : 0.99 g/cm ³ (20 °C) |
| Solubilité | : Facilement soluble dans l'eau froide, l'eau chaude. |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | : Non applicable. |
| Viscosité | : Non disponible. |
| Densité de vapeur | : Non disponible. |
| Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1) | : Non applicable. |

10. Stabilité du produit et réactivité

| | |
|-------------------|---|
| Stabilité | : Produit stable en condition normale d'utilisation. |
| Matières à éviter | : Non réactif ou compatible avec les matières suivantes : les substances organiques, les métaux, les acides, les alcalins et l'humidité. Ne pas mélanger avec d'autres produits. |

11. Informations toxicologiques

Effets aigus potentiels sur la santé

| | |
|-------------------------------|---|
| Inhalation | : Aucun danger particulier. |
| Ingestion | : Aucun danger particulier. |
| Contact avec la peau | : Aucun danger particulier. |
| Contact avec les yeux | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Toxicité pour la reproduction | : Aucun effet important ou danger critique connu. |

12. Informations écologiques**Écotoxicité**

La préparation n'est pas classée dangereux pour l'environnement conformément à la directive 1999/45/EC

Persistance et dégradabilité

Les tensio-actifs contenus dans ce produit sont en accord avec les exigences du Règlement détergent 648/2004/CE.

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Méthodes d'élimination des déchets : Les déchets doivent être éliminés conformément à la réglementation en vigueur. Utiliser autant que possible les quantités résiduelles en suivant les instructions. Peut suivre la filière déchet d' emballage après vidange complète. L'emballage peut être recyclé seulement s'il est complètement vide.

Classification des déchets : Non applicable.

Catalogue Européen des Déchets : 200130

14. Informations relatives au transport**Réglementation internationale du transport**

| Informations réglementaires | Numéro UN | Nom d'expédition | Classe | Groupe de conditionnement | Étiquette |
|-----------------------------|-----------|---|--------|---------------------------|-----------|
| Classe ADR/RID | UN1993 | LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Isopropanol) | 3 | III | 3 |
| Classe ADN | UN1993 | FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Isopropanol) | 3 | III | 3 |
| Classe IMDG | UN1993 | FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Isopropanol) | 3 | III | 3 |

Veillez observer les instructions particulières d' emballage pour le transport aérien.

15. Informations réglementaires**Réglementations de l'Union Européenne**

Mentions de risque : Ce produit n' est pas classifié dangereux selon la réglementation CE.

16. Autres informations

Référence du texte complet des phrases R se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Belgique : R11- Facilement inflammable.
R36- Irritant pour les yeux.
R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.
R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Historique

Date d'impression : 24 Avril 2006

Date d'édition : 24 Avril 2006

Version : 3

Élaborée par : Service des affaires réglementaires d'Ecolab pour l'Europe

Avis au lecteur

Fiche élaborée en prenant en compte les informations des fiches données de sécurité des substances entrant dans la composition du produit.